

# Sur le façonnage et la vidange des bois

Autor(en): **Barbey, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784897>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA FORÊT DE BERREULÉ, A LA VILLE DE LAUSANNE

Div. 28/29 (juin 1942)

Phot. J. Cornioley, Lausanne



Phot. J. Cornioley, Lausanne

LA FORÊT DE SAUVABELIN, A LA VILLE DE LAUSANNE

(juin 1942)

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

95<sup>me</sup> ANNÉE

NOVEMBRE

N° 11

## Sur le façonnage et la vidange des bois

Les surexploitations de guerre ont appauvri à l'excès certaines forêts, surtout en plaine. Elles en ont amélioré, par contre, d'autres en les débarrassant de bois tarés, dépérissants ou mal formés qui constituaient souvent un capital mort ou trompeur; cas fréquent dans le Haut-Jura. Mais, comme les conditions varient beaucoup de région à région, il est encore impossible de dire aujourd'hui lesquelles ont prévalu pour l'ensemble de nos forêts.

On constate, par contre, que les dégâts dus à la *vidange* des grumes ont augmenté sans exception partout où l'on façonne des bois longs; que ces dégâts dégénèrent parfois en véritables saccages.

On ne peut donc envisager la restauration des forêts sans prendre immédiatement les mesures les plus sévères pour limiter ces dégâts. Car continuer à laisser détruire les recrûs, écraser les jeunes bois, blesser les racines et le pied des arbres que l'on conserve, c'est compromettre la qualité et la pérennité des peuplements futurs.

Qu'on y prenne garde!

Nos modes de production et notre doctrine forestière sont en fréquentes contradictions. Celle qui touche à la production des bois longs en est une.

Cette production est l'apanage des forêts régulières de résineux exploitées jusqu'ici par coupes successives, par bandes, ou à blanc.

Elle n'est, en général, pas possible dans les forêts mélangées et irrégulières vers lesquelles nous tendons.

N'en déplaise à certains pontifes, nous ne pouvons donc continuer à poursuivre raisonnablement deux lièvres à la fois.

D'autant plus que la nécessité de produire des bois longs, telle qu'elle nous est prêchée en haut lieu et confirmée par des normalisations impératives, repose sur un gros malentendu et ne s'impose pas après l'examen objectif des faits.

Le gros malentendu dont nous parlons est provoqué, à notre sens, par l'absence d'une définition précise du terme de « bois

long ». Ou plutôt par l'emploi divergent de ce terme, selon que l'on parle la langue des forestiers ou celle des usagers du bois.

Pour le *constructeur* (charpentier, entrepreneur, ingénieur), les *pièces longues* ou *bois longs* sont, en règle générale, des bois équarris ou des planches de 7/8 à 12 mètres de longueur.

Elles peuvent être débitées dans des grumes correspondant aux *bois mi-longs* du forestier.

Il peut y avoir des exceptions à cette définition pour les ouvrages construits en bois ronds; nous pensons en particulier aux grands travaux du génie civil (barrages, pilotages, constructions de ports). Ces exceptions sont néanmoins très rares et ne peuvent faire foi pour la construction courante.

Pour le *forestier* (propriétaire de forêts), les bois longs sont des grumes issues d'arbres non découpés en forêt et simplement éboutés en cime. Ces grumes peuvent atteindre 35 à 40 m. de longueur dans nos meilleurs peuplements, mais elles mesureront néanmoins en général 16 à 25 m., pour les gros et moyens bois les plus usuels.

Si l'on applique la classification de Heilbronn, les bois longs sont, en outre, non seulement triés d'après leur longueur absolue, mais aussi d'après deux diamètres mesurés à des longueurs conventionnelles (Classification A d'aujourd'hui).

En découpant les arbres en différents tronçons, on obtient des grumes que l'on baptise « *bois mi-longs* » lorsqu'elles dépassent 6 m. de longueur. Pratiquement, ces bois mi-longs varient de 6 à 12/14 m. (Classification B). Ils correspondent aux « *bois longs* » du *constructeur*.

On appelle enfin *billons* des découpes de 4 à 6 m. (Classification C). Commercialement parlé, on ne connaît pas pour nos bois résineux des grumes marchandes de moins de 4 m.; si d'exception on en rencontrait cependant, on pourrait les appeler des *coursons*, par analogie avec les sciages de petites longueurs qu'on y débite dans les usines.

Le *scieur* (et le marchand de bois), s'il parle de grumes, entend par *bois long*, le plus long des vrais bois longs. Ils sont toujours trop courts...

S'il parle de sciages, il adopte, par contre, la définition du constructeur, tout en s'efforçant de réduire encore à moins de 7/8 m. la limite inférieure des « *pièces longues* ». Car il touche un prix spécial pour ces dernières.

On peut tirer de ces définitions les premières conclusions suivantes :

- 1° Techniquement parlé, les bois mi-longs du forestier satisfont à presque toutes les exigences de la construction.
- 2° Ils n'ont, par contre, pas la faveur du commerce qui leur préfère les bois longs.

Il y a donc un compromis raisonnable à trouver.

Ce compromis ne doit pas être affaire de sentiment, mais doit reposer sur les exigences économiques du pays. Il faut donc préciser la quantité de nos besoins, connaître nos moyens réels de production et, enfin, voir si la scierie et le commerce remplissent utilement leur rôle de transformation et de répartition.

La connaissance de ces éléments nous est facilitée par une étude récente de l'ingénieur *Kaegi*, collaborateur du Délégué aux possibilités de travail <sup>1</sup>.

#### **Combien faut-il de bois longs ?**

*Kaegi* admet que « le rapport des bois équarris aux planches et madriers est d'environ 20 à 80 dans la construction ». Nous précisons que son chiffre de 20 % comprend tous les équarris (chevrons, pannes, poutres, etc.), dont certains seulement sont des *pièces longues*.

Pour préciser la proportion des dites *pièces longues*, nous nous sommes adressé à une entreprise spécialisée dans les grosses constructions en bois (manèges, halles industrielles et d'aviation, hangars agricoles, etc.), et nous avons appris d'elle qu'il faut, en moyenne, 5 à 6 m<sup>3</sup> de pièces longues par ouvrage absorbant 100 m<sup>3</sup> de planches et poutraisons.

Ces deux indications, de sources absolument indépendantes, permettent d'admettre que la demande en *pièces longues* n'excède ainsi pas, dans la construction, 10 % du volume des bois ouvrés.

#### **Combien produit-on de bois longs ?**

*Kaegi* admet, et nous pouvons le suivre, que les billons constituent la moitié de notre production en grumes. Ce qui revient à dire que l'autre moitié se répartit entre bois longs et mi-longs.

Il n'y a donc pas, dans le bilan total, déficit de cette dernière catégorie, mais au contraire amplement suffisance, pour ne pas dire excès.

---

<sup>1</sup> Contributions à l'étude de la création de possibilités de travail. La construction en temps de guerre. — Le Bois par *H. Kaegi*, ingénieur diplômé, Küssnacht (Zurich). F. Rouge & Cie. S. A., Librairie de l'Université, Lausanne.

Et si, plus loin, *Kaegi* écrit que l'on dispose « d'une quantité de planches suffisante, tandis que les stocks en bois équarris sont relativement minimes », il ne contredit nullement ce qui vient d'être dit en matière de production de grumes, mais il soulève un problème qui concerne la scierie et le commerce, et non pas la forêt.

Beaucoup de forestiers en seront peut-être soulagés !

### Où produit-on les bois longs ?

Peu ou point dans les forêts de montagne.

Beaucoup, disons-le, beaucoup trop, dans celles du Plateau et du Jura. Et voilà la difficulté.

Il est évident que, dans les Alpes, on a aussi besoin de *pièces longues* pour la construction. Que par conséquent il est très désirable qu'un certain volume de grumes y soient découpées en bois *mi-longs*. La politique de la construction de routes forestières à courbes de rayons suffisants y tend. Le commerce doit aussi contribuer à combler le déficit.

Mais il est aussi reconnu que dans le Plateau et le Jura, où l'on a poussé à la production des bois longs, les scieries débitent en planches la très grosse majorité de leurs grumes. Les dégâts de vidange imposés à la forêt ne correspondent ainsi même pas, dans leur ensemble, aux besoins techniques de la consommation.

Les exigences du commerce les justifient-ils par contre? C'est la dernière inconnue qu'il reste à résoudre.

Dès l'instant où ils ont atteint les routes, on manipule et on transporte plus économiquement les bois longs que les bois découpés; ce qui est un premier avantage.

On les charge plus facilement sur wagon. Second avantage jouant dans le cas d'une exportation lointaine.

Sur parc d'usine, enfin, leur découpe intervient selon la qualité du bois, les dimensions des charpentes commandées et le jugement personnel du scieur. Troisième avantage, le plus important peut-être.

Mais tous ces avantages, jouant le plus souvent en faveur des intermédiaires, sont des *commodités* et non pas des *nécessités*. Ils n'affectent pas en profondeur la rentabilité normale de l'industrie, ni celle du commerce du bois. Leur suppression posera seulement des problèmes d'organisation du travail, de rationalisation des

sciages, d'adaptation du commerce des grumes, etc., qui sortent du cadre de cet article.

Les bois longs présentent, en contre-partie, des désavantages pour la forêt qu'elle ne peut et ne doit plus supporter.

Plus les bois sont longs, plus ils sont lourds, gauches et traîtres. Pour les maîtriser, les déplacer et les amener aux routes carrossables, il faut de lourds attelages ou des tracteurs plus lourds encore. Pour évoluer, il faut de la place. Là où il n'y en a pas, les engins ou les animaux travaillent en force et tant pis pour la forêt. Voilà les causes des saccages journaliers.

Vouloir interdire l'accès même des coupes aux véhicules meurtriers, avant que le réseau des routes forestières soit plus dense, est une vision de l'esprit. Il n'y a qu'un seul remède :

C'est la réduction de la dimension des bois qui entraînera la réduction de la puissance des moyens mis en œuvre pour leur vidange et, par voie de conséquence, celle des dégâts eux-mêmes.

Il ne s'agit pas ici d'une commodité, mais bien d'une nécessité, car elle touche à l'avenir même des forêts.

### Conclusions

- 1° Pour réduire les dégâts de vidange, réduisons la longueur des bois.
- 2° Nous pouvons le faire sans porter préjudice aux scieries et au commerce des bois, car notre catégorie de bois *mi-longs* satisfait aux exigences techniques normales.
- 3° Ne fabriquons des bois longs à la Heilbronn que dans les forêts où la vidange est très aisée. Mais, même là, ne dépassons pas la longueur minimum prévue de 18 mètres.
- 4° Fixons, le jour même du martelage, la nature des bois à façonner :  
*Bois longs, bois mi-longs ou billons.*  
Spécifions-le clairement dans le contrat de façonnage. S'il s'agit de bois mi-longs, les longueurs fixes, multiples de 4 m., sont bonnes à tout; leur adoption facilite l'exploitation en guidant le bûcheron.
- 5° N'attendons pas une normalisation des sciages pour agir. Elle est encore lointaine et les dégâts en forêts doivent disparaître sans retard.
- 6° Agissons enfin tout de suite, pour que nos transporteurs sachent à quoi s'en tenir lorsqu'après la guerre ils moderniseront leur équipement.

7° Ne nous laissons pas subjugué par la prime à la vente dont bénéficient aujourd'hui les bois longs. C'est un trompe-l'œil. La forêt y perd pour l'avenir plus que nous y gagnons dans le présent.

Le 10 octobre 1944.

Jacques Barbey.

---

### Juglandées (Noyers)

Les juglandées sont des arbres de dimensions variables, à floraison en général monoïque.

Cette famille ne se rencontre à demeure que dans l'hémisphère boréal. L'Europe n'en possède qu'une seule espèce, originaire de la Perse : le noyer commun (*Juglans regia*) et ses variétés, qui n'en diffèrent que par la forme de leur fruit, leur teneur en matières grasses et leur plus ou moins grande précocité. Son bois, de couleur chaude et agréablement veiné, prend bien le poli; il est, de ce chef, fort apprécié en ébénisterie; les vers, par contre, l'attaquent facilement, dommage contre lequel il y a lieu de le protéger. A l'état sec il ne se tourmente pas, propriété qui le rend propre à la fabrication des armes à feu, des instruments de précision, de musique, etc.

Si l'Europe est pauvre en juglandées, il n'en est pas de même de l'Amérique du Nord et de l'Extrême Orient (la Chine et le Japon), régions dans lesquelles cette famille est largement représentée. Qu'il me suffise, à titre d'exemple, de n'en citer que deux espèces malheureusement assez délicates, partant peu appropriées à notre climat: l'hickory (*Carya alba*) qui nous livre nos meilleurs skis, et le pacanier (*Carya olivaeformis*) — pour certains auteurs *Juglans olivaeformis* — dont les noix de première qualité sont l'objet — aux Etats-Unis et dans tout l'Occident — d'un commerce considérable et rémunérateur.

Mon intention n'est pas de passer en revue toutes les espèces dont se compose cette intéressante famille, mais de m'en tenir à une ou deux variétés que je considère, étant donné leur rusticité et les qualités exceptionnelles que nous leur connaissons, comme aptes à remplir une lacune que notre noyer commun ne saurait combler et, ce faisant, à relever le niveau de nos massifs forestiers et à en augmenter la valeur, ce sont le noyer noir et le noyer cendré, tous deux originaires des Etats-Unis.

*Le noyer noir (Juglans nigra)* est un arbre de première gran-